

## Communiqué de presse

### L'Agefiph réagit à la détérioration du marché du travail et lance un plan de soutien à l'emploi des personnes handicapées de 130 M€

**Alors que plus de 200 000 personnes en situation de handicap n'ont, à ce jour, pas d'emploi et que le chômage est en hausse, l'Agefiph déploie un plan d'urgence pour soutenir leurs chances d'accéder à l'emploi durable. Elle engage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de deux ans, un Plan de soutien à l'emploi des travailleurs handicapés mobilisant 130 M€**

Réagissant au contexte économique détérioré, l'Agefiph a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien à l'emploi des personnes handicapées. 130 M€ seront engagés sur 5 grands objectifs dont les cibles sont les personnes rencontrant le plus de difficultés à s'insérer : bénéficiaires des minima sociaux, seniors, jeunes, personnes peu qualifiées.

#### Pour favoriser l'accès à l'emploi

- Evolution du dispositif de la « Prime initiative emploi » (PIE)\*, lancée en 2007 :
  - Elargissement de l'éligibilité aux employeurs du secteur non marchand (associations principalement) ;
  - Majoration de 50 % de la prime pour les employeurs de 20 salariés et plus qui recrutent leur premier travailleur handicapé,
  - Doublement (soit 1 600€) de la prime à l'insertion pour les personnes handicapées<sup>1</sup> bénéficiaires de minima sociaux, en particulier de l'AAH (allocation adulte handicapée).
- Nouvelles dispositions pour la création d'activité :
  - Développement de la nouvelle offre de services (garantie bancaire, assurance, suivi post-crétion) et de la mobilisation des opérateurs qui accompagnent les personnes handicapées ; on passe de quelques départements couverts à l'ensemble du territoire.
  - adaptation de l'intervention de l'Agefiph aux besoins issus du statut d'auto-entrepreneur

#### Pour consolider l'emploi des personnes handicapées

- Mise en place d'une « PIE contrat durable »
  - pour favoriser la transformation d'un CDD ou contrat d'intérim (de minimum 3 mois) en contrat à durée indéterminée,
  - correspondant à 50 % du montant de la PIE (soit 3 000€ pour un plein temps) ;
  - à destination des entreprises sans critère d'éligibilité par rapport aux personnes handicapées recrutées.

#### Pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des SENIORS

- Majoration de la PIE de base de 50% ou de la PIE « contrat durable » pour les personnes de 45 ans et plus ;
- Aide à l'employeur pour les personnes handicapées de plus de 55 ans et plus, présentant des risques significatifs de désinsertion professionnelle en raison de l'aggravation de leur handicap ou de l'altération de leur état de santé ;

<sup>1</sup> La prime à l'insertion aux personnes handicapées, de 800€, est versée, une seule fois au cours de la vie professionnelle, aux personnes accédant à un emploi de durée égale ou supérieure à un an.

## Pour amplifier la qualification et l'accès à l'emploi des JEUNES

- Amplification des contrats d'apprentissage, en mobilisant les jeunes, les Centres de formation des apprentis (CFA)...
- Ce dispositif s'intégrera dans le cadre de la politique régionale concertée de formation ;

## Pour renforcer la formation des personnes handicapées

- dans le cadre de la PIE, les opérateurs partenaires sont invités à examiner systématiquement l'opportunité de la mise en place d'une action de formation, afin de faciliter l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi de la personne handicapée.
- ces actions de formation sont financées forfaitairement par l'Agefiph à hauteur de 2 000 € dès lors qu'elles comportent une durée minimale de 200 heures.

Face à la détérioration rapide du marché de l'emploi, l'Agefiph anticipe ses conséquences sur l'emploi des personnes handicapées qui seront les premières à les ressentir. « *Les périodes de détérioration du marché du travail se sont toujours traduites par un accroissement plus rapide du chômage des personnes handicapées*, explique Tanguy du Chéné, Président de l'Agefiph. *En anticipant, le conseil d'administration entend apporter une réponse rapide pour soutenir les personnes handicapées sur cette période* ».

Ce plan de soutien aux personnes handicapées renforce et amplifie le dispositif d'actions complémentaires 2008/2010 que l'Agefiph a d'ores et déjà mis en place en appui à son programme d'intervention. En 2007, l'Agefiph a accompagné 250 000 personnes handicapées dans leurs parcours vers l'emploi et 65 000 entreprises dans les actions en faveur des personnes handicapées.

### \* Rappel sur la PIE

La Prime initiative emploi a été mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour favoriser le recrutement de personnes handicapées confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle. Elle est proposée aux employeurs pour la conclusion d'un contrat de travail, d'au moins 12 mois. Cette aide ponctuelle cumulable avec les aides de l'Agefiph, concerne les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux (RMI, AAH, ASS...) et les personnes ayant un handicap professionnel lourd.

Depuis sa création, 6 576 PIE ont été allouées dont 5 710 sur les 8 premiers mois de l'année.

### Contacts presse :

**Agence Albertine & Media – 01 48 24 04 50**

Patricia Chapelotte et Bertrand de Tilleul

**Agefiph**

Ghislaine Cristofolletti – 01 46 11 00 69